



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



UNION EUROPEENNE



Liberté  
Égalité  
Fraternité



**CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS**  
**RESEAU DEPARTEMENTAL D'INCLUSION NUMERIQUE**  
**Animation du réseau**  
**Déploiement d'une mission d'itinérance**  
**ANNEE 2021**  
**(RECONDUCTIBLE DEUX ANNEES SUPPLEMENTAIRES)**

**DOSSIER A DEPOSER LE 5 OCTOBRE AU PLUS TARD A L'ADRESSE SUIVANTE :**  
**[pole.emploi.insertion@haute-vienne.fr](mailto:pole.emploi.insertion@haute-vienne.fr)**

## **I - Contexte :**

La maîtrise et l'usage des outils numériques sont aujourd'hui des conditions indispensables au parcours social et professionnel de chacun. Or, 40 % des français déclarent, à des degrés variables, « *ne pas être en capacité de réaliser seuls leurs démarches en ligne* ».

Ce phénomène touche d'autant plus durement les personnes en situation d'exclusion sociale qui, pour reprendre l'expression du CREDOC, se trouvent confrontées à une « double peine » : à l'exclusion sociale, vient se rajouter l'exclusion numérique.

### ➤ **Une étude menée par le cabinet We tech care visant à structurer un réseau départemental**

Pour répondre à ce défi, le Département de la Haute-Vienne a financé une étude, menée par le cabinet We tech care, afin de définir les axes d'une stratégie d'inclusion numérique en Haute-Vienne.

Cette étude a réuni l'ensemble des acteurs concernés :

- sur un plan opérationnel : les acteurs de terrain, institutionnels et associatifs, ont été sollicités afin, d'une part, de répondre à un questionnaire de recensement de l'existant sur le territoire haut-viennois et, d'autre part, de participer à différents ateliers thématiques ;
- au niveau stratégique : les partenaires institutionnels ont été conviés à cinq comités de gouvernance qui ont rythmé l'étude.

### ➤ **Les axes du réseau départemental d'inclusion numérique**

#### 1 - Développer la visibilité des offres et le financement d'actions directes ; ce premier volet comporte lui-même deux actions :

- *le déploiement d'une cartographie départementale de l'inclusion numérique* : cet outil doit servir de support à l'ensemble des composantes du projet (personnes souhaitant être accompagnées, prescripteurs désireux d'orienter un bénéficiaire et structures d'accompagnement numérique).

Limoges Métropole a développé un premier outil à l'échelle de son territoire au mois de juin 2019. En s'inspirant de cette première réalisation, les services du Département et de Limoges Métropole travaillent actuellement à la réalisation d'une cartographie départementale.

Cet outil pourrait être opérationnel en novembre 2020 et accessible sur les sites du Conseil départemental, de Limoges Métropole et de l'ensemble des partenaires qui le souhaiteront ;

- *le financement des structures d'accompagnement afin de faciliter la montée en compétence et l'évolution quantitative de l'offre.*

Afin de permettre aux accompagnateurs numériques de répondre à l'ensemble du besoin mais aussi de se professionnaliser, la question de leur financement est essentielle.

Le budget maximal alloué à cette action est de 260000 € (cofinancé à 50 % par l'Agence nationale de cohésion des territoires dans le cadre de l'appel à projets « Pass Numérique »). Les autres financeurs de cette action sont, outre le Conseil départemental de la Haute-Vienne, le CCAS de la Ville de Limoges, Limoges métropole communauté urbaine, la CARSAT Centre-ouest, la CPAM de la Haute-Vienne ainsi que le Fonds social européen.

## 2 - Aller vers les publics les plus éloignés des offres d'accompagnement

Au regard des réponses obtenues lors de la phase recensement de l'existant, la couverture du territoire n'est pas homogène. Cette question se pose notamment dans les zones rurales.

Il s'agit donc de réfléchir à des solutions permettant l'accès à un accompagnement numérique homogène sur l'ensemble du département en facilitant le déploiement de structures (ou d'antennes locales de structures existantes), mais aussi en actionnant des solutions mobiles (type bus du numérique) permettant de réaliser des permanences au plus près des usagers (*sur ce point voir paragraphe II relatif à l'objet de l'Appel à Projets (AAP)*).

## 3 - Outiller et former les professionnels

Cet axe comprend deux actions :

- la création d'un kit de sensibilisation et de diagnostic numérique des publics en difficulté. Ce kit doit apporter aux acteurs de terrain les outils pour, d'une part, évaluer le degré de connaissance du bénéficiaire en matière de numérique et, d'autre part, donner les clés pour convaincre les personnes concernées de se former ;
- l'élaboration d'une Charte de l'accompagnement numérique : elle doit formaliser les valeurs communes partagées par l'ensemble des acteurs du réseau et sécuriser le cadre juridique de leur intervention.

Ces deux actions seront affinées lors de groupes techniques programmés dès l'automne afin de trouver une matérialisation début 2021.

## 4 - Enfin, de manière transversale à ces actions, se pose la question de l'animation et de la coordination du réseau départemental

Les différentes structures recensées interviennent selon des modalités variables (domaine d'intervention, conditions d'accès, type de prestation proposée). Il apparaît donc nécessaire de développer une fonction de coordination et d'animation de réseau afin de le professionnaliser et d'en assurer sa lisibilité (*sur ce point voir paragraphe II relatif à l'objet de l'AAP*).

## **II - Objet de l'appel à projets :**

Les différents acteurs institutionnels partenaires du projet (FSE, Etat, Conseil régional, Département de la Haute-Vienne, CCAS de la Ville de Limoges, Limoges Métropole communauté urbaine, Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Vienne, CARSAT Centre-Ouest, Pôle emploi, CAF de la Haute-Vienne et MSA du Limousin) ont souhaité lancer un appel à projets visant recueillir les candidatures des structures désireuses de se positionner autour des deux missions suivantes :

- déploiement d'un dispositif « aller vers » ;
- animation et coordination du réseau.

*Il est à noter que les éléments de cadrage repris ci-dessous ne sont pas figés. Ils ont vocation à appuyer la réflexion du candidat dans sa réponse.*

## **1 - Le déploiement d'un dispositif « aller vers »**

L'objectif est de favoriser l'accès à l'accompagnement numérique pour tous et en tout point du territoire en développant une offre mobile, « hors les murs ». Cet accompagnement sera à articuler avec les actions menées par les Maisons France Service.

Dans un premier temps (décembre 2020 – mars 2021), il est proposé au candidat de mener un travail d'ingénierie visant notamment à :

- sélectionner un territoire pilote ayant un besoin particulier en la matière et qualifier les pratiques et besoins locaux (typologie de publics, mobilité des publics, type de besoin,...) ;
- identifier des acteurs existants sur le territoire avec lesquels une articulation sera à mener (identifier les synergies et mutualisations possibles) ;
- définir les modalités les plus pertinentes du dispositif (dispositif de « ramassage », initiatives ambulantes, système de permanences,...) ;
- identifier les acteurs relais en capacité de se mettre en contact avec ces publics (ex. commerçants, mairies, etc.) ;
- définir un cadrage global du projet.

Dans un second temps (à compter du printemps 2021), il s'agira de mettre en œuvre cette action et de proposer des adaptations en fonction des premiers résultats.

Les indicateurs du projet pourraient être les suivants :

- nombre de communes couvertes et type d'offre proposée (assistance, formation, accès libre) ;
- nombre de personnes bénéficiaires ;
- taux de satisfaction du public ;
- nombre de permanences menées auprès du public ;
- nombre de professionnels ou structures relais.

Cette liste pourra être affinée.

## **2 - Animation et coordination de réseau**

Aujourd'hui, les différentes structures recensées interviennent selon des modalités variables. En effet, les organismes concernés peuvent :

- mener leurs actions à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'une communauté de communes ;
- mobiliser des salariés ou des bénévoles ;
- développer des prestations gratuites, payantes ou soumises à une adhésion ;
- proposer des modules de sensibilisation, des mises à disposition de matériel, des formations ou répondre à des questions ponctuelles.

Cette hétérogénéité rend nécessaire la mise en place d'une fonction de coordination afin, d'une part, de rendre le réseau lisible pour les prescripteurs et les usagers et, d'autre part, de s'assurer de la qualité des prestations rendues.

Dans un premier temps (décembre 2020 – mars 2021), il est demandé à l'organisme retenu de participer à la structuration de l'offre de service en matière d'inclusion numérique en Haute-Vienne.

Ce travail s'effectuera :

- à partir du travail de cartographie qui a été réalisé au cours de l'étude ;
- à partir des partenaires complémentaires identifiés par la structure retenue ;
- en lien direct avec les partenaires au projet Pass'Numérique

Par la suite (à compter du printemps 2021), le contenu de cette mission pourrait être le suivant :

- animation du réseau de partenaires en Haute-Vienne :

- identifier et mettre en lien les référents des structures,
- organiser des formations professionnelles sur les services des opérateurs,
- favoriser la mutualisation des offres sur le territoire,
- organiser des temps d'échanges d'expérience entre les professionnels.

- coordination et gestion de projet :

- coordonner et déployer des actions sur le terrain,
- centraliser et diffuser de l'information concernant le réseau,
- permettre un échange fluide des informations aux structures partenaires,
- homogénéiser le niveau d'information.

- suivi et reporting des actions au Comité de pilotage.

### **III - Projets éligibles et bénéficiaires :**

#### **1 – Contenu des réponses**

Les réponses devront présenter les modalités de mise en œuvre des missions ci-dessus évoquées en remplissant le dossier joint.

Il convient de rappeler que l'ensemble des éléments de cadrage reportés dans le paragraphe II constituent le résultat de l'étude menée avec le cabinet We tech care. A ce stade, ils ne sont pas figés et les réponses au présent appel à projets peuvent proposer des évolutions.

Il appartient donc au candidat, au regard de son expérience et de son expertise, de détailler sur chacune des missions, la méthode et le calendrier qu'il entend se fixer.

En fonction des réponses reçues, les membres du Comité de pilotage pourront revenir vers les candidats pour clarifier certains aspects de la réponse.

#### **2 - Bénéficiaires**

Peut candidater toute structure associative dont le siège social est en Haute-Vienne.

Le présent projet a une vocation départementale (même si la mission « itinérance » se concentrera, au moins dans un premier temps, sur une échelle infra-départementale).

Il est par ailleurs souhaité que le candidat dispose d'une expertise dans le domaine de l'inclusion numérique (qu'il s'agisse d'une intervention directe auprès de publics en situation d'exclusion numérique et/ou d'une animation de réseau dans le domaine).

### **3 – Dossier de candidature**

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site du Département de la Haute-Vienne [www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr).

### **4 – Calendrier prévisionnel**

- mercredi 16 septembre 2020 : diffusion de l'appel à projets ;
- lundi 5 octobre 2020 : date limite de réponse ;
- jeudi 15 octobre 2020 : choix de la structure par le Comité de pilotage et communication de la réponse aux différents candidats ;
- au plus tard le 31 octobre 2020 : dépôt de la demande de financement FSE ;
- à compter de début décembre 2020 : opérationnalité de la structure retenue.

## **IV – Modalités de mise en œuvre :**

### **1 – Désignation d'un correspondant identifié**

Il est demandé à la structure candidate de désigner une personne ressource correspondante à cette action.

### **2 - Moyens humains affectés à la mission**

Il est demandé à la structure candidate d'affecter un Equivalent temps plein à ces actions.

Il est proposé d'articuler les missions sur les bases suivantes :

- 0,5 ETP à la mission itinérance ;
- 0,5 ETP à l'animation du réseau.

Cependant, cette répartition pourra évoluer. Il appartient donc à la structure de définir sa propre organisation qu'il devra communiquer dans sa réponse au présent appel à projets.

Compte tenu des missions concernées, cet ETP pourra être occupé par une seule personne ou par deux.

### **3 – Gouvernance de l'action**

Dans le cadre de l'étude menée par le Conseil départemental, un Comité de pilotage a été installé.

Au-delà de l'étude, ce comité constitue l'instance d'orientation et de décision du réseau d'inclusion numérique en Haute-Vienne. Ses missions sont notamment les suivantes :

- porter la vision stratégique et fixer les orientations ;
- décider des moyens financiers, humains, et de communication pour mettre en œuvre les orientations sur l'inclusion numérique ;
- suivre la mise en œuvre des actions et veiller au respect des orientations et objectifs fixés dans la stratégie.

Réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels du projet, il constitue l'entité à laquelle l'organisme retenu devra rendre compte. Ce comité se réunira tous les trimestres.

#### **4 – Financement du projet**

Il est demandé à la structure candidate de configurer son budget prévisionnel sur la base des éléments ci-dessus (*voir dossier de candidature*).

**Le présent appel à projets concerne l'année 2021. Cependant, conscients de la pertinence de développer ce type de mission sur le moyen terme, les partenaires institutionnels reconduiront l'action sur les années 2022 et 2023 en lien avec le déploiement des Pass'numériques.**

Les partenaires financiers locaux de cette action sont la CARSAT Centre-ouest, la CPAM de la Haute-Vienne, la CAF de la Haute-Vienne, Pôle emploi et la MSA du Limousin.

Par ailleurs, le candidat retenu devra déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projets «FSE Inclusion 2021 » de la Haute-Vienne sur la plateforme « ma démarche FSE » au plus tard le 31 octobre 2020.

Enfin, une demande d'emploi associatif Conseil régional pourra également être déposée.

Le montant précis des engagements de chacun dépendra du budget prévisionnel présenté par la structure. Il appartiendra à l'organisme retenu de conventionner avec chacun des partenaires financiers.

*NB 1 : Il est à noter que le Département de la Haute-Vienne, le CCAS de la Ville de Limoges, et Limoges Métropole sont les principaux financeurs locaux du Pass'Numérique (voir sur ce point – Contexte paragraphe 1).*

*NB 2 : En fonction des modalités d'itinérance retenues, la Fondation Orange et la Fondation Groupe EDF pourraient contribuer à la prise en charge d'investissements adaptés (véhicule, matériel informatique,...).*

#### **V – Contact :**

Afin de faciliter la communication tout au long du processus de l'appel à projets, un interlocuteur unique est désigné :

Conseil départemental de la Haute-Vienne  
Stéphane LEBOUTET  
[stephane.leboutet@haute-vienne.fr](mailto:stephane.leboutet@haute-vienne.fr)  
05 44 00 16 57